

Pour publication immédiate

Contact:

Bruce Montague 807-937-2197
bmontague@drytel.net

Ryan Kidd: 416-497-9309 Cell: 647-292-9199
ryan@ryankidd.com

Des employés du gouvernement jouent dur... Est-ce qu'ils se soucient de la justice ?

TORONTO – 1^{er} février 2010 – Un groupe d'employés bien payés par le gouvernement disposant de beaucoup de temps et d'argent provenant de **vos impôts** essaie de convaincre d'autres employés du gouvernement qu'un Canadien **paisible** n'ayant **aucun casier judiciaire** et **aucun lien avec les milieux criminels** devrait passer **dix ans en prison** parce qu'il est en désaccord avec une loi injuste.

Afin d'empêcher que ce Canadien passe en cour...

Rappelons qu'un autre employé du gouvernement a gaspillé votre argent pour voler le domicile de ce Canadien. Le gouvernement **libéral** de **Dalton McGuinty** continue de harceler un tel Canadien. **Le même sort vous attend.**

Jeudi le 18 février, trois employés du gouvernement vont décider dans quel régime vous allez vivre...

1. **La liberté de se déplacer :** Vous devrez demander la permission pour aller d'un endroit à un autre.
2. **Le droit à la vie privée :** Vous serez enregistré, suivi, et vous devrez répondre à des questions contraires à la législation protégeant la vie privée. Des dizaines de milliers d'employés du gouvernement et sous-traitants **ont accès à vos renseignements personnels.**
3. **Le droit de ne pas être soumis à une fouille déraisonnable et à la confiscation de vos biens :** vous pourriez devoir vous soumettre à une fouille **sans mandat** de votre domicile selon le bon plaisir de la police.
4. **Le droit à la sécurité :** ce droit indéniable est mis de côté, contrairement à la Constitution qui reconnaît ce droit selon les termes «que le sujet peut avoir des armes pour sa défense».
5. **L'égalité des droits :** les **premières nations** n'ont pas à se soumettre à ces lois... **ni les employés du gouvernement.**
6. **Les droits de propriété :** Pendant leur campagne pour faire des Canadiens leurs esclaves soumis, ces mêmes serviteurs du public **ont confisqué** des biens acquis légalement.
7. **Le droit à un avocat lors d'une arrestation :** Oui, c'est exact ! **La loi vous oblige à collaborer avec la police lors d'une perquisition sans mandat.**

Les employés du gouvernement volent vos droits et libertés...

Cependant, vos droits ont subsisté – depuis le droit britannique de 1689.

Pendant 128 ans les Canadiens n’avaient aucunement besoin d’un permis pour acquérir des armes à feu, ni de devoir les enregistrer. Maintenant, la possession d’une armes à feu sans permis est soumise à des accusations criminelles.

Pourquoi les employés du gouvernement insistent-ils pour criminaliser un homme innocent ?

Pendant que vous menez une vie paisible une personne innocente **disposant de moyens financiers limités** fait tout en son pouvoir pour demeurer libre, alors qu’il est poursuivi par des employés du gouvernement **ayant accès à la caisse des payeurs de taxes pour le mettre au silence.**

Quand ils auront réglé cette affaire – c’est **vous** qui suivrez.

Appuyez le Ralliement de contestation de la loi sur les armes à feu

Jeudi le 18 février 2010, à 8:30

Cour d’appel de l’Ontario, Osgoode Hall
361 University Av, Toronto, ON M5G 1T3

L’appel débute à 10:30

Read his story – <http://www.brucemontague.ca/html/0336.html>

Bruce Montague is available for interviews at 807-937-2197

February 15-19 contact Ryan Kidd 416-497-9309 Cell: 647-292-9199

- End -